



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Communiqué de presse, le 3 juillet 2017

A l'origine de la Chambre du futur la FNH en rappelle les critères de réussite

Face au Parlement réuni en Congrès à Versailles, le président Macron vient d'annoncer sa volonté de créer une Chambre du Futur. Cette proposition est le fruit d'une réflexion menée de longue date par la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) sur l'adaptation de nos institutions démocratiques aux enjeux du long terme. En effet, les intérêts de la nature et des générations futures sont quasiment systématiquement les sacrifiés de la décision publique. La Fondation se félicite de cette avancée, mais en rappelle les critères de réussite.

Selon Floran Augagneur, conseiller scientifique de la FNH : « La Chambre du futur ne doit se résumer à favoriser le dialogue entre société civile et gouvernement. Ce que nous souhaitons c'est bien une véritable assemblée du long terme ayant le pouvoir d'imposer, dans la fabrication de la loi, la prise en compte des évolutions climatiques et écologiques. » L'annonce du président Macron doit maintenant être précisée. La FNH rappelle les trois facteurs-clés de succès :

1. Un véritable pouvoir sur la fabrication de la loi

- **Un pouvoir d'initiative spéciale** sur les grands projets liés aux questions de long terme. Ses initiatives s'en tiennent aux principes généraux et aux lignes directrices, laissant au parlement le soin de l'élaboration détaillée de loi, laquelle entre nécessairement dans l'entrelacs des intérêts.
- **Droit de veto suspensif** : vis-à-vis des projets de loi adoptés mais pas encore promulgués, veto qui contraint le Parlement à réexaminer le projet de loi temporairement rejeté.

2. Une composition renouvelée :

La Chambre du futur doit être composée de deux collèges tirés au sort : un collège de scientifiques et de personnes reconnues pour leurs compétences environnementales et un collège de citoyens.

Il faut également adosser à cette assemblée du long terme un mini-GIEC dévolue à la veille scientifique dont la mission sera double :

- Exercer une veille sur l'état des connaissances (et leur évolution) relatives aux ressources (minérales, énergétiques, en matière d'eau douce et écosystémiques), à la biosphère et ses mécanisme régulateurs (climat, biodiversités et autres limites planétaires), et ce sur un plan international ; voire des réflexions sur les grands enjeux du futur.
- Informer le gouvernement, les parlementaires (et tout spécialement les parlementaires de la troisième chambre), mais aussi les citoyens.